

Le paiement sans contact avec votre carte bancaire

Payez vos achats de moins de 20 euros sans composer votre code

LE PAIEMENT SANS CONTACT, C'EST QUOI ?

Avec votre carte SBE équipée de la fonctionnalité "sans contact", vous payez vos achats de moins de 20 euros d'un simple geste, sans code à composer et sans espèces...

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Vos petits achats par carte bancaire payés d'un simple geste (*disponible sur les cartes Visa*)
- **Plus besoin d'espèces, ni de taper votre code confidentiel**, il vous suffit de présenter votre carte.
En moins d'une seconde, c'est payé
- **Une offre réservée aux paiements de faible montant (moins de 20 euros).**
Au-delà, vous payez avec votre carte, en saissant votre code confidentiel

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Il s'agit d'une option de paiement de la carte bancaire pour tous les achats de moins de 20 euros chez les commerçants équipés d'un terminal "sans contact".

Toutes les cartes du Réseau VISA de la SBE sont équipées de la fonctionnalité "paiement sans contact"

- Carte VISA Classic
- Carte VISA Premier

Le logo suivant est apposé au recto de votre carte bancaire sans contact :



QUEL EST SON FONCTIONNEMENT ?

Avant le paiement :

- La 1^{ère} fois, vous devez activer le service "paiement sans contact" en réalisant impérativement un paiement ou un retrait "classiques" avec saisie de votre code secret.
- Pour reconnaître un commerçant qui accepte le paiement sans contact, le symbole suivant est affiché :



Pendant le paiement :

- Au moment de payer votre achat de moins de 20 euros chez un commerçant qui accepte le paiement sans contact, vous "posez" votre carte sur le terminal de paiement (lorsque le montant de votre achat s'affiche),
- Une lumière verte apparaît et un "bip" retentit : le paiement est enregistré !
- Une facturette attestant votre achat est remise par le commerçant, comme pour n'importe quel achat CB !

Après le paiement :

- Votre achat est débité de votre compte selon le mode de débit que vous avez choisi, comme n'importe quel autre paiement : au jour le jour ou mensuellement.
- Votre paiement apparaît sur votre relevé de compte comme un achat par carte bancaire "classique".

En toute sécurité : dès que vous réalisez 80 euros d'achats successifs en mode "sans contact", le terminal de votre commerçant vous demande d'insérer votre carte et de saisir votre code secret.

Vous réglez vos achats en moins d'une seconde !

- Avec votre carte bancaire, vous réglez tous vos achats, petits ou grands, et avez ainsi toujours un moyen de paiement sur vous : finis les problèmes de monnaie !

"BON À SAVOIR"

Vous pouvez aussi payer vos achats de moins de 20 euros avec votre code secret, comme auparavant !